

COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 ABSCON
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80 – Courriel : mairieabscon@gmail.com

PROJET : POUR JEUNESSE ET SPORTS

ACCUEILS DE LOISIRS OCTOBRE, DECEMBRE 2024, FEVRIER, AVRIL, JUILLET ET AOÛT 2025

Pour les 6 à 16 ans



PROJET ÉDUCATIF

I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

La Commune d'Abscon, collectivité territoriale dépendant de l'arrondissement de Valenciennes, organise pendant toutes les périodes scolaires des Accueils de Loisirs pour les enfants de la Commune prioritairement (quelques rares enfants extérieurs s'inscrivent de temps en temps).

Une volonté municipale est destinée à la jeunesse de la ville absconnaise d'environ 4 300 habitants, grâce aux partenariats avec la C.A.F. de Valenciennes et les signatures d'un Contrat Petite Enfance et d'un Contrat Temps Libres et désormais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui ont permis une augmentation des créneaux d'ouverture des Accueils de Loisirs.

Les enfants accueillis sur toutes les périodes de vacances scolaires auront au moins 6 ans et au maximum 16 ans révolus et seront répartis en classes d'âge, selon leur nombre.

L'Accueil de Loisirs de **juillet** fonctionnera du **Lundi 07 au Vendredi 25 de 9 H 00 à 17 H 00** ; cependant, un accueil sera organisé pour les enfants de **6 à 11 ans (dont les parents travaillent)**, à partir de **8 H 00 et après 17 H 00 jusque 18 H 00**. Ces horaires pourront être modifiés exceptionnellement lors de sorties programmées.

Les repas seront pris à la salle des fêtes rue Jules Guesde, aménagée en restaurant scolaire pour les besoins de l'Accueil de Loisirs.

Les autres Accueils de Loisirs des petites vacances fonctionneront uniquement les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30, sauf pour celui d'août qui, lui, fonctionnera la journée complète avec une restauration le midi au restaurant scolaire près de l'école maternelle Jules Ferry. Un projet d'extension à la journée est en cours sur avril.

La vocation principale de la commune d'Abscon est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants de la commune, sans aucune discrimination et leur permettre de découvrir leur commune, par le biais des associations locales, mais également les curiosités environnantes et ainsi contribuer à faire des enfants les citoyens de demain.

Pour cela, il faudra aborder des thèmes comme la protection de l'environnement, le respect des institutions et des règles ainsi que travailler autour de l'enfant selon son rythme, ses besoins et ses attentes, tout en respectant sa sécurité physique, morale et affective.

D'autre part, des partenariats auront lieu avec le Conseil Général du Nord pour des activités sportives et avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) pour différents projets.

II – OBJECTIFS EDUCATIFS

Les activités de loisirs faisant partie intégrante du développement de l'enfant, la Municipalité tend, au fil des ans, à adapter ses structures en fonction des besoins et des intérêts des enfants.

Ainsi, se fixe-t-elle d'atteindre les objectifs suivants :

- ⇒ Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant au travers des temps de vacances
- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect et le besoin des caractéristiques de chaque âge (initiative, créativité, responsabilité)
- ⇒ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- ⇒ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique de manière constructive, faire des choix
- ⇒ Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives et surtout artistiques par des créations
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- ⇒ Favoriser les liens intergénérationnels

Les objectifs cités seront, bien entendu, adaptés aux diverses tranches d'âge.

III - MOYENS MIS À DISPOSITION

Humains :

- Pour l'Accueil de Loisirs de juillet :

La prévisionnelle d'effectifs étant de **60** environ pour les 6/7 ans, **60** environ pour les 8/9 ans, **60** environ pour les 10/11 ans et **40** environ pour les 12/16 ans, soit un effectif total de **220** enfants environ, **un (e) Directeur (rice)** sera recruté (e) ainsi qu'un directeur adjoint pour un éventuel camping.

Le nombre d'animateurs est fixé à environ **26** afin de respecter la réglementation de 1/12 pour les enfants de 6 ans et plus. Les animateurs viendront, en priorité, de la commune d'Abscon si possible, et devront être, soit diplômés BAFA, soit stagiaires. Le reste du recrutement des animateurs sera complété par des personnes d'autres communes dans les mêmes conditions (diplômés BAFA ou stagiaires).

10 agents de service seront également mis à disposition pour le service de restauration et le nettoyage des lieux de vie, selon les besoins réels.

- Pour les Accueils de Loisirs des petites vacances, le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits, en respectant toujours la réglementation en fonction des âges.

Locaux :

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants seront l'école primaire Marius Assez, pour les 6/16 ans. Un courrier sera envoyé à la directrice pour définir les principes d'utilisation avec rédaction d'une convention (reconduction annuelle) et état des lieux préalable et en fin d'exercice.

En plus de l'école avec la cour, seront mis à disposition la salle des sports, la salle, le terrain de football et le plateau sportif, avec un caractère prioritaire, alors que sont exploitables également des zones comme les anciennes friches, les abords du plateau sportif et ceux près de la salle des fêtes qui sont des endroits herbeux.

La salle Gilbert Défossé sera un lieu utilisable également selon les besoins ainsi que la médiathèque.

Financiers :

Le budget d'activité sera établi par vote du conseil municipal et transmis à l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs par l'intermédiaire de son directeur, en répartissant les différents secteurs (activités, transports, alimentation, matériel...)

L'équipe de direction sera chargée de veiller au respect du budget voté dans chaque secteur, sachant que cette partie financière est basée sur le calcul du nombre d'enfants par âge et en fonction des besoins demandés et du montant des activités réalisées l'année précédente.

Matériels :

La Municipalité mettra à disposition le matériel nécessaire, qu'il soit sportif, pédagogique, médical (trousses de secours) ou pour les campings. Les demandes d'achat seront transmises par le directeur en fonction des projets d'animation définis par le personnel d'encadrement.

IV – MODALITES D'INSCRIPTION

Afin d'inscrire l'enfant ou le jeune, la famille doit remplir dans les délais impartis la fiche unique de renseignements et inscrire l'enfant sur le « portail famille ». Sur ces feuilles de renseignement données aux familles figurent les modalités tarifaires (prix en fonction des revenus familiaux, dates de règlement limite), les dates et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

V - ACTIVITÉS FIXÉES PAR LA COMMUNE

Camping pour tous les groupes, séjour de 5 jours et 4 nuits maximum pour les plus grands afin de répondre aux différents critères du projet éducatif (autonomie, solidarité, démocratie...). A définir.

VI - MÉTHODES DE TRAVAIL

Le présent projet est remis au directeur recruté afin qu'il puisse élaborer son projet pédagogique.

Recrutement des animateurs :

Après entretien individuel et en accord avec l'équipe de direction et l'organisateur, l'animateur (rice) sera embauché(e) de manière contractuelle par la commune pour son Accueil de Loisirs en précisant les dates de fonctionnement par l'arrêté municipal qu'il (elle) devra signer, fixant également le salaire brut.

Préparation des équipes :

Afin de préparer au mieux les activités, des temps de réunion seront mis en place, permettant de créer l'osmose entre les divers groupes, des temps de travail communs, d'apprendre à connaître son ou sa collègue en essayant de progresser à son contact, mais aussi de pouvoir travailler dans le même sens que les projets éducatif et pédagogique. Pour ce faire, un règlement intérieur sera créé afin d'avoir les mêmes réponses aux mêmes questions.

Évaluation du degré d'atteinte des objectifs :

Une évaluation du fonctionnement et du degré d'atteinte des objectifs généraux sera remise à Monsieur le Maire ou à son adjoint, à la fin de l'Accueil de Loisirs. Pour en arriver là, il faudra des temps de formation (entre animateurs ou entre animateurs et direction), une implication totale de chacun pour remplir son rôle et des temps de bilan individuel et collectif (2 bilans individuels à mi-parcours et à la fin ainsi que des réunions collectives), sans oublier la fiche d'évaluation individuelle.

Fait à ABSCON, le 26 Juin 2024

Pour Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

L'Adjoint
Jean-Michel FOURNAUX

COMMUNE D'ABSCON

ACCUEILS DE LOISIRS 2024/2025 OCTOBRE ET DECEMBRE 2024, FEVRIER, AVRIL, JUILLET ET AOUT 2025

Pour les 6 à 16 ans



PROJET PÉDAGOGIQUE



I – FONCTIONNEMENT GENERAL

La municipalité d'Abscon a décidé de s'impliquer davantage dans les Accueils de Loisirs en continuant leur extension sur toutes les périodes de vacances scolaires.

De ce fait, la période de **Toussaint** aura une ouverture du **Lundi 21 au jeudi 31 Octobre 2024**, soient 9 jours d'ouverture, sachant que l'accueil se fera l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 30. (110 enfants au maximum)

Pour **Noël**, ouverture du **Lundi 23 au Vendredi 27 décembre 2024 et du Lundi 30 décembre 2024 au Vendredi 03 Janvier 2025 (sauf les mercredis 25 et 31 décembre 2024)** pour 8 demi-journées de 13 h 30 à 17 h 30. (110 enfants au maximum)

Pour les vacances **d'hiver de février** 2025, l'Accueil de Loisirs aura lieu du **Lundi 10 au vendredi 21 Février 2025** toujours de 13 h 30 à 17 h 30. (110 enfants au maximum)

Les vacances de **Pâques** permettront un fonctionnement du **Lundi 07 au vendredi 18 avril 2025** de 13h30 à 17h30 ou à la journée complète. (130 enfants au maximum).

Le point d'orgue sera l'Accueil de Loisirs de **Juillet** avec un fonctionnement du **Lundi 07 au Vendredi 25** de 9 h 00 à 17 h 00 et un accueil le matin de 8 h 00 à 9 h 00 et le soir de 17 h 00 à 18 h 00 pour les enfants de 6 à 11 ans dont les parents travaillent. (220 enfants au maximum).

Pour **août**, l'Accueil de Loisirs devrait se faire du **Lundi 28 Juillet au Vendredi 08 août 2025** pour toute la journée de 9 h 00 à 17 h 00. (130 enfants au maximum)

En ce qui concerne les Accueils de Loisirs de juillet (à la salle des fêtes) et août, une cantine sera mise en place au restaurant scolaire ainsi que sur avril si c'est à la journée.

Les locaux restent les mêmes, à savoir l'école primaire Marius Assez, équipée de toilettes filles et de toilettes garçons, d'une grande cour et d'un préau. La salle polyvalente au rez de chaussée de cette école permet l'accueil de groupes d'enfants avec des séparations au sein de cette salle et l'étage est composé de salles de classes aménagées en salles d'accueil.

Les autres structures disponibles sont la salle de sports, la salle Gilbert Défossé, le plateau sportif et le terrain de football de la commune, ainsi que la médiathèque.

Il n'y a pas de mesures précises envisagées pour les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps, mais des enfants en fauteuil roulant et en béquilles ont déjà été accueillis, ainsi que des enfants avec des retards mentaux. L'objectif est de s'adapter à chaque enfant afin de le faire progresser au contact des autres.

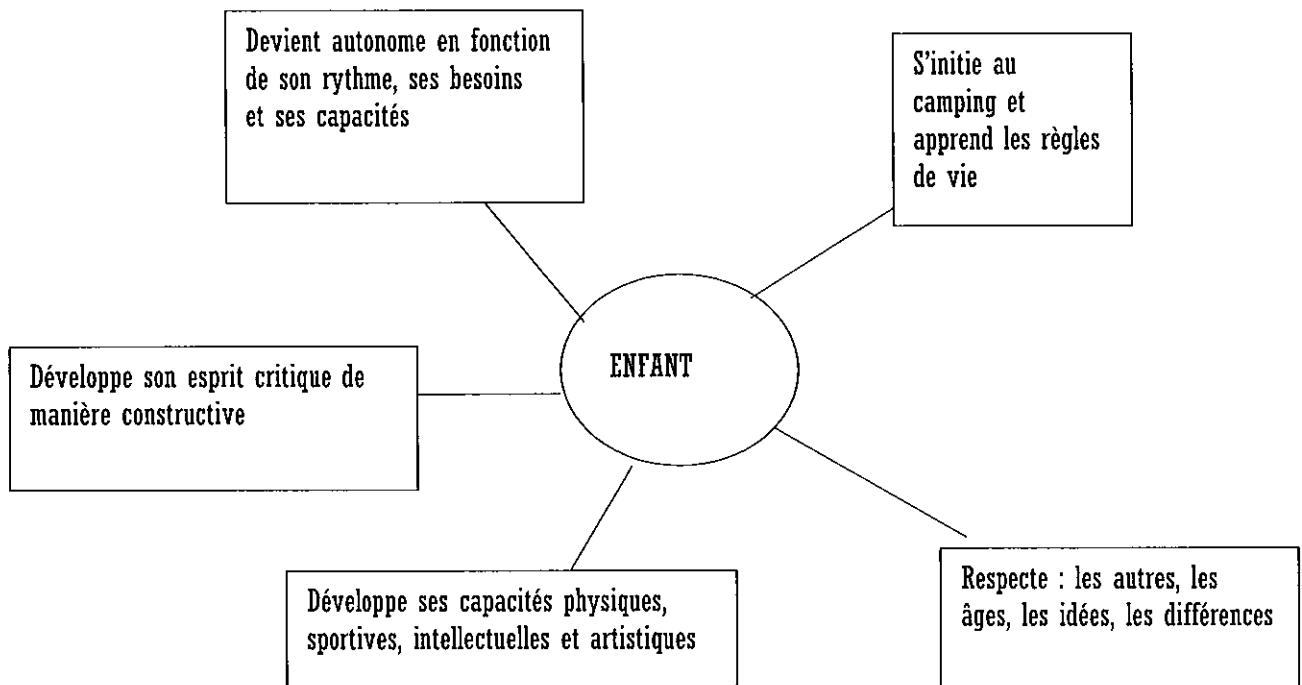
II – LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

a) La ville souhaite pour ces Accueils de Loisirs :

- Une utilisation maximum des infrastructures mises à disposition
- Permettre aux jeunes de mieux se distraire
- Dynamiser l'ensemble des activités proposées
- Renforcer l'initiation au camping

b) Les objectifs de la municipalité et de l'équipe d'animation :

- Renforcer une dynamique par le biais d'activités éducatives, sportives et créatives sans oublier les sorties diverses.
- Favoriser à travers les actions de qualité, la relation entre l'enfant et l'équipe d'animation
- Favoriser au maximum l'écoute des jeunes et la socialisation par la vie en collectivité.
- Faire découvrir sa commune à l'enfant par le biais d'associations locales
- L'enfant est au centre de tout ; il est donc **acteur** de ses vacances



L'enfant est donc au centre de tout, c'est pour cela que l'on doit prendre en compte ses idées, ses remarques, ses critiques, ses besoins et ses attentes, tout en lui laissant le choix de certaines choses, dans la limite du possible.

Certes, il est parfois difficile dans une dynamique de groupe de réaliser les choix individuels, mais cela demande un gros travail d'animation de la part de l'équipe pédagogique, en rappelant que l'animateur est considéré par l'enfant comme son modèle (réalisable sur les Accueils des petites vacances).

Il faudra donc tenir compte des performances physiques de l'enfant selon son âge, voir s'il a besoin de repos, c'est pour cette raison que les Accueils de Loisirs des petites vacances fonctionnent, en général, uniquement les après-midi.

c) Pour ce faire, l'équipe d'animation sera composée :

- D'un directeur et du nombre de directeurs adjoints en conséquence
- D'animateurs diplômés B.A.F.A. selon le nombre d'enfants inscrits
- D'animateurs stagiaires suivant la réglementation
- D'un personnel de service (dames de ménage)
- D'agents techniques de la Commune

d) l'équipe d'animation disposera :

Pour équipement :

- D'un matériel ludique et sportif mis à disposition par la Municipalité
- D'une ligne téléphonique
- De fournitures diverses

Pour la mise en place des Accueils de Loisirs :

- Diverses réunions de préparation, réunions formelles et réunions informelles afin de créer une cohésion au sein de l'équipe d'animation et de travailler sur les mêmes points en totale osmose.
- Les jeunes seront répartis en groupes d'âges, au sein de la salle polyvalente de l'école primaire Marius Assez en fonction du nombre d'inscrits et dans le respect des normes et également dans les salles de classe pour le mois de juillet pour accueillir 220 enfants au maximum (au rez de chaussée dans la salle polyvalente pour les Accueils des petites vacances).

III – REpondre aux Objectifs suivants

- ⇒ Favoriser des relations basées sur les notions de respect, entraide, solidarité (cela peut passer par des règles de vie, des « élections » d'enfants représentatifs des idées du groupe, les aider sur des projets autonomes...)
- ⇒ Favoriser l'implication des enfants dans la vie quotidienne de l'Accueil de Loisirs (créer des moments de retour sur les activités, instaurer un climat positif de travail, donner le choix des activités en proposant des systèmes d'inscriptions adaptés, les tenir informés du déroulement des activités). L'enfant reste « acteur » de son Accueil de Loisirs
- ⇒ Faire découvrir aux enfants un environnement connu ou inconnu (activités liées au milieu naturel : fleur, faune, faire venir des intervenants extérieurs capables d'initier les enfants à l'environnement, leur apprendre les bons gestes, mais aussi sortir les enfants de leur train-train dans leur ville, leur montrer des choses nouvelles).
- ⇒ Aider l'implication des familles (en créant des moments de complicité au sein de l'A.L., les investir dans les moments forts, insister sur une communication permanente des informations importantes).
- ⇒ Respecter le rythme de vie des enfants au sein de l'Accueil de Loisirs (savoir quand l'enfant a un réel besoin de repos, d'activités non organisées, le laisser « libre » de son temps, parfois)
- ⇒ Instaurer des règles d'hygiène et de santé claires pour tous (notamment en camping pour l'hygiène corporelle, mais aussi en respectant l'équilibre alimentaire, et en proposant des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées, mais aussi intellectuelles et artistiques).
- ⇒ Favoriser la curiosité et l'ouverture d'esprit (découverte de pays, cultures ou sports nouveaux).

IV – ACTIVITES ET MODES D’EVALUATION

a) Activités privilégiées :

Les animateurs définiront, lors des premières réunions de préparation des centres, le profil des activités qu'ils désireront mettre en place en suivant des thèmes en fonction des périodes d'ouverture (Exemples : le cadeau pour Noël, le chocolat pour Pâques, le printemps pour avril) et pour juillet notamment devront répondre aux objectifs en mêlant les jeunes aux associations locales, aux différentes générations, créer des moments de détente libres pour les enfants, travailler ensemble sur les règles de vie (règlement intérieur, passage régulier aux toilettes, lavage des mains après les toilettes et avant chaque repas, hygiène quotidienne en camping et respect des horaires de coucher), sur le programme des activités.

De même, afin de répondre à l'autonomie visée, il est souhaitable de mettre en place des ateliers libres (lors de l'accueil, du temps libre, du temps calme, hors des jeux pour ceux qui ne veulent pas, coin lecture...)

Ne surtout pas oublier toutes les techniques pour laisser libre cours aux idées et à l'imagination des enfants (boîte à idées, négociation des activités, moments d'échange pour savoir si les activités plaisent ou non).

Il faudra utiliser au maximum les talents des animateurs (musique, théâtre, chant, sports...) et leur demander de faire partager ces choses avec les enfants.

Bien sûr, comme on doit laisser libre cours à l'inspiration des enfants, il en sera de même pour les animateurs, qui devront faire preuve d'imagination pour se renouveler...

b) Autres activités demandées :

- grands jeux extérieurs (ou intérieurs selon le temps)
- journées à thèmes déclinées suivant le projet et les périodes d'ouverture
- activités manuelles réutilisables sous formes de jeux ou pratiques
- découverte de la ville par la nature (tonte des moutons, visite des friches, tout cela sur Abscon)

c) Déroulement de l'évaluation du projet pédagogique :

- bilans journaliers
- suivi régulier sur cahier de la progression de l'animateur (en juillet surtout)
- moments libres où chacun peut discuter avec tout le monde y compris la direction
- résultats et déroulement des activités par groupes
- respect ou non-respect des objectifs fixés
- homogénéité de l'équipe d'animation
- bilans de fin de session (individuels et collectifs).

Quant aux parents, ils sont associés aux différents accueils : réunion d'information préalable au centre de juillet, temps d'échange sous forme de goûter ou de petit déjeuner avec leurs enfants, fête ou spectacle de fin de centre (pas uniquement en juillet) ou spectacle de musique (djembé et/ou chants).

Le service jeunesse accueille les parents en présentiel lors des inscriptions, ce qui permet d'entamer la communication pour mieux connaître l'enfant et d'évoquer tous les temps extra et périscolaires de l'année.



Fait à Abscon le 26 Juin 2024

Le responsable du service jeunesse


Christophe VALANSOMME